

**14ème législature****Question N° :  
42453****de M. Paul Salen ( Union pour un Mouvement Populaire  
- Loire )****Question  
écrite****Ministère interrogé > Affaires sociales et santé****Ministère attributaire > Affaires sociales et  
santé****Rubrique > sécurité sociale****Tête d'analyse > affiliation****Analyse > réglementation.  
politiques communautaires**Question publiée au JO le : **12/11/2013** page : **11725****Texte de la question**

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir de la sécurité sociale suite à l'arrêt de la Cour de Justice européenne, du 3 octobre 2013, qui confirme la fin du monopole de l'institution. On ne peut que s'interroger sur l'avenir de la sécurité sociale au travers du PLFSS 2014, adopté le 23 octobre 2013, et qui ne semble pas pouvoir répondre au défi à relever concernant la réduction des déficits. Le Gouvernement a démontré une imagination extraordinaire : dé plafonnement des cotisations retraites des indépendants, hausses des cotisations retraites pour les patrons et les salariés, taxes sur les boissons énergisantes, hausses des taxes sur les complémentaires santé, menace d'être davantage imposées pour les entreprises qui ne choisiront pas, pour leurs salariés, la complémentaire santé recommandée par leur branche professionnelle, nouvelle taxe sur la vente en gros des médicaments. Enfin, majoration des impôts sur le patrimoine avec un taux de 15,5 % de prélèvements sociaux sur tous les produits de l'épargne. Dans le cadre de la fin du monopole de la sécurité sociale ne faut-il pas craindre que l'ensemble de ces mesures loin de constituer une solution ne conduisent les Français à préférer des systèmes alternatifs pour la prise en charge de leurs soins ? Aussi il lui demande quelles sont les perspectives qui s'ouvrent, à la France, suite à l'arrêt de la Cour de Justice européenne du 3 octobre 2013.

**Texte de la réponse**